



DÉCLARATION

(Document non officiel à l'usage exclusif des médias)

PROCTEUR

La Haye, le 5 juin 2014

Allocution de M. Hassan B. Jallow Procureur du TPIR et du MTPI, devant le Conseil de sécurité de l'ONU 5 juin 2014

Monsieur le Président,

Excellences,

La période d'évaluation considérée pour les Tribunaux pénaux internationaux ad hoc se termine juste après la récente commémoration, par le Conseil de sécurité et l'ensemble de la communauté internationale, du 20e anniversaire du génocide des Tutsis commis au Rwanda en 1994.

Le 7 avril 2014, le Secrétaire général de l'ONU, en compagnie de nombreux chefs d'État et de Gouvernement, d'ambassadeurs et d'autres représentants des États Membres, ainsi que des hauts responsables du TPIR et du MTPI, a commémoré aux côtés du peuple rwandais à Kigali le 20e anniversaire du génocide lors d'une cérémonie solennelle présidée par le Président du Rwanda. Le TPIR et le MTPI ont également tenu une séance conjointe à Arusha (Tanzanie) le 10 avril en mémoire de cet événement.

Le 16 avril 2014, à sa 7155e séance, le Conseil de sécurité a fait preuve de solidarité envers le peuple rwandais en commémorant solennellement l'une des plus grandes tragédies humaines du 20e siècle.

Nous partageons, au TPIR et au MTPI, les remords exprimés par les membres du Conseil de sécurité concernant cette tragédie et saluons le soutien sans faille qu'ils ont apporté à la justice et à l'établissement des responsabilités, ainsi que leur engagement à traduire dans les faits l'expression « plus jamais ça ». La tragédie qu'a connue le Rwanda en 1994 met cruellement en lumière l'importance qu'il y a à prendre des mesures efficaces pour prévenir les massacres et faire en sorte que la communauté internationale agisse de manière concrète et en temps utile pour protéger les populations menacées par de telles atrocités.

Nous espérons que le rôle qu'a joué le TPIR dans le processus de justice et de réconciliation engagé au Rwanda après le génocide a aussi contribué à la mise en place de mécanismes efficaces d'établissement des responsabilités pour ces crimes et a renforcé la volonté de la communauté internationale de veiller à ce que de telles atrocités ne puissent plus jamais se reproduire. Le TPIR, qui commémorera aussi son 20e anniversaire en novembre prochain, est honoré d'avoir participé au programme de la communauté internationale visant à lutter contre l'impunité des crimes commis durant les jours sombres qu'a vécus le Rwanda et à restaurer la paix et œuvrer à la réconciliation au sein de cette communauté. Au cours de son mandat, le TPIR a mis en accusation 93 dirigeants : 61 ont été déclarés coupables de génocide, de crimes contre l'humanité ou de crimes de guerre ; 14 ont été acquittés en première instance ou en appel ; deux ont vu leurs actes d'accusation retirés avant l'ouverture du procès ; trois sont décédés avant ou pendant le procès et 10 autres ont été renvoyés afin d'être jugés par des tribunaux nationaux. Sur ces 10 derniers accusés, six sont encore en fuite. Trois autres fugitifs seront jugés par le Mécanisme.

Il convient de dire que le processus de justice et d'établissement des responsabilités n'a pas été le domaine réservé du système international. Le Rwanda, grâce à ses tribunaux conventionnels et ses juridictions gacaca traditionnelles, a engagé des poursuites contre la majeure partie des auteurs de génocide et a largement contribué à la restauration de la paix et à la réconciliation au sein de la communauté. Plusieurs autres pays — en Europe et sur le continent américain notamment — ont aussi contribué à ce processus en engageant des poursuites nationales contre des personnes suspectées de génocide, en extradant ou en expulsant des suspects ou encore en acceptant de juger des affaires renvoyées par le TPIR. Le processus d'établissement des responsabilités a été le fruit d'une véritable action mondiale. À la base de tous ces efforts, on trouve le sacrifice consenti par des milliers de victimes et de rescapés qui sont venus témoigner devant les tribunaux, revivant leur calvaire afin d'aider les tribunaux à établir la vérité et rendre la justice. Nous nous devons d'être reconnaissants à tous ces États et à tous ces témoins.

Alors que nous commémorons le 20e anniversaire de cette tragédie, que nous nous préparons à la fermeture imminente du TPIR et au transfert de toutes ses fonctions au Mécanisme, il nous faut reconnaître que, malgré les nombreuses réalisations accomplies, il reste encore beaucoup à faire pour établir dans les règles toutes les responsabilités juridiques. Les États Membres doivent coopérer avec le Mécanisme et le Rwanda et les soutenir afin de garantir que les neufs fugitifs soient arrêtés et transférés devant la juridiction compétente pour être jugés ; les nombreuses personnes suspectées d'avoir participé au génocide qui n'ont pas pu être mises en accusation par le TPIR doivent être extradées au Rwanda pour y être jugées ou traduites en justice dans leur pays de résidence ; les témoins qui en ont besoin doivent être protégés contre ceux qui cherchent à faire obstruction à la justice, et les accusés qui ont été acquittés ou qui ont purgé leur peine doivent bénéficier d'une aide à la réinstallation. Seuls les États Membres peuvent trouver des solutions à ces problèmes. Nous comptons à cet égard sur leur pleine coopération.

Bureau du Procureur du TPIR

En ce qui concerne les activités du TPIR au cours de la période considérée, j'ai le plaisir de vous informer que, grâce à la fin du procès en appel dans les affaires Ildephonse Nizeyimana et Callixte Nzabonimana les 28 et 29 avril 2014, la charge de travail en appel continue de diminuer et les dernières affaires devraient être terminées dans les temps. Précédemment durant la période considérée, la Chambre d'appel avait

entendu les arguments des parties dans les affaires Édouard Karemera et Matthieu Ndirumpatse en février 2014 et rendu son arrêt, à la même séance, dans l'affaire Ndirilyimana et consorts, concernant trois accusés. Avant cela, le 16 décembre 2013, la Chambre d'appel avait rendu son arrêt dans l'affaire Grégoire Ndahimana.

Un arrêt devrait être rendu prochainement dans l'affaire Augustin Bizimungu (disjointe en appel de l'affaire Militaire II) ainsi que dans les affaires Nizeyimana et Nzabonimana. La date du procès dans la dernière affaire en appel du TPIR — l'affaire Butare qui met en cause six accusés — n'a pas encore été fixée, mais les fonctionnaires du Bureau du Procureur se consacrent actuellement à un grand nombre de demandes présentées à l'issue du procès en première instance et préparent les conclusions finales.

Outre les travaux en appel, les fonctionnaires du Bureau du Procureur s'emploient activement à l'achèvement des dernières activités essentielles, notamment la mise à jour de tous les dossiers déjà communiqués afin d'assurer un transfert sans heurt au Mécanisme. L'archivage des dossiers du Bureau du Procureur se poursuit à un rythme soutenu et davantage de dossiers seront transférés aux archives du Mécanisme grâce à la mise en service du centre d'archives du Bureau du Procureur que j'ai mentionné dans mon dernier rapport. Au cours de la période considérée, 225 nouveaux cartons de dossiers concernant cinq affaires ont été transférés aux archives. Le traitement, l'évaluation et la classification de tous les dossiers du Bureau du Procureur se poursuivent.

Les fonctionnaires du Bureau du Procureur du TPIR continuent de travailler aussi pour le Bureau du Procureur du MTPI en tant que de besoin, en particulier dans le cadre du suivi des affaires renvoyées devant les juridictions nationales et de la préparation des arguments oraux dans l'affaire Augustin Ndirabatware.

Les fonctions résiduelles du Bureau du Procureur, notamment le transfert de son expérience des meilleures pratiques et la rédaction des manuels à ce sujet, continuent de susciter l'intérêt de chercheurs et de divers praticiens, en particulier dans le cadre des efforts déployés pour surmonter les difficultés posées par la justice transitionnelle. Notre coopération avec d'autres organismes de l'ONU à cet égard a été des plus utiles. Le manuel du Bureau du Procureur sur les enquêtes et les poursuites en matière de violences sexuelles a été lancé au cours d'une table ronde internationale que j'ai animée à Kampala du 30 au 31 janvier 2014 et il est maintenant à la disposition de tous les États. Une série d'ateliers de formation régionaux sur le sujet se tiendront ultérieurement cette année. J'ai le plaisir de vous informer que l'ONU Femmes a joué et continue de jouer un rôle important dans ces activités.

Bureau du Procureur du MTPI – Mécanisme résiduel

En ce qui concerne les activités du MTPI, j'ai le plaisir d'annoncer au Conseil de sécurité que, les fonctionnaires principaux du Bureau du Procureur ayant tous été recrutés, à Arusha comme à La Haye, les travaux des deux divisions et la coordination entre ces dernières avancent bien.

À la Division d'Arusha, une liste d'employés potentiels qualifiés est en cours de préparation aux fins de recrutement si un fugitif vient à être arrêté.

Afin de renforcer la coopération dans le cadre de la recherche des trois (3) fugitifs (Félicien Kabuga, Protais Mpiranya et Augustin Bizimana) et en vue de leur arrestation, j'ai visité plusieurs pays de la CDAA et de la région des Grands Lacs au cours de la période considérée et tenu des consultations fructueuses avec des ministres et des hauts responsables en matière de sécurité. Je suis heureux de dire que le Mécanisme s'est vu promettre une coopération efficace en réponse à mes demandes. D'autres visites dans des pays de la région

sont prévues avant la fin de l'année. J'espère qu'une meilleure coopération entre les États Membres et mon équipe sur le terrain permettra d'accélérer la recherche et l'arrestation des fugitifs et d'obtenir des résultats. Cela continuera d'être une priorité essentielle pour le Mécanisme et devrait également l'être pour les États Membres.

Le Bureau du Procureur du MTPI continue de recevoir régulièrement des demandes d'assistance. Au cours de la période considérée, il a répondu à 51 d'entre elles, présentées par 10 pays.

Les observateurs nommés par mon bureau continuent d'assurer le suivi des affaires renvoyées respectivement en 2012 et 2013 aux autorités rwandaises concernant deux (2) accusés (Jean Uwinkindi et Bernard Munyagishari) et de celles renvoyées aux autorités françaises en 2007 concernant Laurent Bucyibaruta et Wenceslas Munyeshaka. Le procès de Jean Uwinkindi devait s'ouvrir le 14 mai 2014 avec la déposition de témoins se trouvant au Rwanda. Parallèlement, l'affaire Munyagishari en est au stade de la mise en état et aucune date n'a encore été fixée pour le procès. Mes récentes consultations avec les autorités judiciaires françaises révèlent aussi des progrès significatifs dans l'instruction des deux affaires susmentionnées.

Dans l'affaire Ngirabatware, seule affaire pendante en appel devant la Division d'Arusha, la date du procès a été provisoirement fixée au 30 juin 2014.

Le Bureau du Procureur du MTPI près la Division de La Haye a, en plus d'avoir recruté tous ses fonctionnaires, été très actif pendant la période considérée. L'équipe ad hoc chargée des appels a été formée. La Division de La Haye collabore étroitement avec le Bureau du Procureur du TPIY, dont les fonctionnaires travaillent pour les deux institutions à la fois, afin de se préparer aux futurs appels interjetés devant le MTPI et d'optimiser son utilisation des ressources.

À propos des activités judiciaires, j'ai le plaisir d'annoncer que le dépôt des mémoires relatifs à la demande en révision présentée dans l'affaire Lukić jugée par le TPIY est terminé. La Division de La Haye a répondu à neuf (9) demandes de modification de mesures de protection présentées par des autorités judiciaires nationales concernant plus de 30 témoins du TPIY. La Division de La Haye a fourni des informations au Greffier au sujet de l'exécution des peines purgées par cinq personnes déclarées coupables par le TPIY.

La coopération avec les autorités judiciaires nationales est satisfaisante. Le nombre de demandes d'assistance reçues à la Division de La Haye a augmenté de manière inattendue. Un poste temporaire a été créé pour gérer les demandes en souffrance. Depuis mon dernier rapport, la Division de La Haye a répondu à 121 demandes d'assistance présentées principalement par les parquets de pays de l'ex Yougoslavie. La Division de La Haye travaille en étroite collaboration avec les procureurs de liaison de Bosnie Herzégovine, Croatie et Serbie qui travaillent au sein du Bureau du Procureur du TPIY. Mon bureau est aussi en train de conclure deux mémorandums d'accord supplémentaires avec différents parquets de la région afin de renforcer la coopération et l'entraide judiciaire et de veiller à la bonne exécution de ses fonctions à mesure qu'elles sont transférées du Bureau du Procureur du TPIY à celui du MTPI.

En outre, mon bureau a récemment eu le plaisir de participer à la conférence annuelle des procureurs des pays de l'ex Yougoslavie qui s'est tenue à Brijuni, en Croatie.

Monsieur le Président, Excellences,

Je suis convaincu que le TPIR est en bonne voie pour achever ses dernières affaires en appel dans les délais prévus, tous ses arrêts devant être rendus d'ici la fin de l'année 2014, à l'exception de celui attendu dans l'affaire Butare.

Nous estimons par conséquent qu'il serait naturel d'organiser en 2014, comme nous prévoyons de le faire sous réserve des contributions volontaires des États Membres, deux événements portant sur des volets essentiels de l'héritage du TPIR. Il s'agit tout d'abord du septième colloque des procureurs internationaux, qui tentera d'identifier les défis et les perspectives des poursuites des auteurs de crimes internationaux devant les tribunaux nationaux, ainsi que les enseignements que les travaux des Tribunaux peuvent offrir à cet égard. Ce colloque s'accompagnera ensuite d'un séminaire international sur la contribution du TPIR à la justice internationale, la paix et la réconciliation.

Nous comptons vivement sur le soutien des États Membres pour pouvoir organiser ces événements.

Enfin, permettez moi, Monsieur le Président, de me féliciter du fait que, dans sa résolution 2150 (2014), le Conseil de sécurité a demandé aux États Membres d'apporter d'urgence leur soutien actif, notamment dans la région des Grands Lacs, afin de montrer de façon réaliste leur participation à la lutte contre l'impunité en aidant le Mécanisme à rechercher et arrêter les derniers fugitifs qui doivent être jugés à Arusha et au Rwanda. L'arrestation de ces personnes reste le défi le plus grand non seulement pour le Tribunal, mais aussi pour faire avancer la cause de la justice internationale et établir les responsabilités.

Je vous remercie de votre attention.

#